CENTRE ORNITHOLOGIQUE DU GARD
Membre de MERIDIONALIS – Union Naturaliste en Languedoc-Roussillon
COGard, Champ de Foire 30 190 SAINT-CHAPTES
Tél./Fax : 04.66.63.85.74 – E-mail : cogard@libertysurf.fr – site : www.cogard.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

RESEAU ELECTRIQUE ET ENJEUX AVIFAUNE DANS LE GARD
(Situation au mois d'octobre 2009)

Personne référente : Bérenger REMY - technicien ornithologue - bremy@cogard.org

Contexte, historique

C'est depuis la signature de la convention signée en 2001 entre EDF Gard-Cévennes et le COGard, le Groupe de recherche et d'Intervention sur les Vertébrés et leur Environnement (GRIVE) et le Centre Ornithologique Rhône-Alpes, délégation Ardèche (CORA-Ardèche), que notre association travaille avec EDF (devenue depuis ERDF) pour sécuriser les lignes électriques dans le département afin de protéger l'avifaune des menaces d'électrocution et de collision sur le réseau électrique Haute Tension A .

Pour «concrétiser leurs volontés communes de faire régresser le taux de mortalité de l'avifaune et plus spécialement des espèces particulièrement menacées par le réseau HTA», trois «zones prioritaires accueillant une avifaune sensible à l'électrocution» sur les dix identifiées au moment de la convention, avaient été cartographiées en 2002 par les 3 associations signataires de la convention afin de localiser et de hiérarchiser la dangerosité des pylônes (voir carte) . Depuis deux ans, ERDF s'engage à intervenir de façon préventive seulement sur les parties en ZPS de ces zonages afin d'être en conformité avec la démarche qualité ISO 14001 à laquelle ils sont soumis.

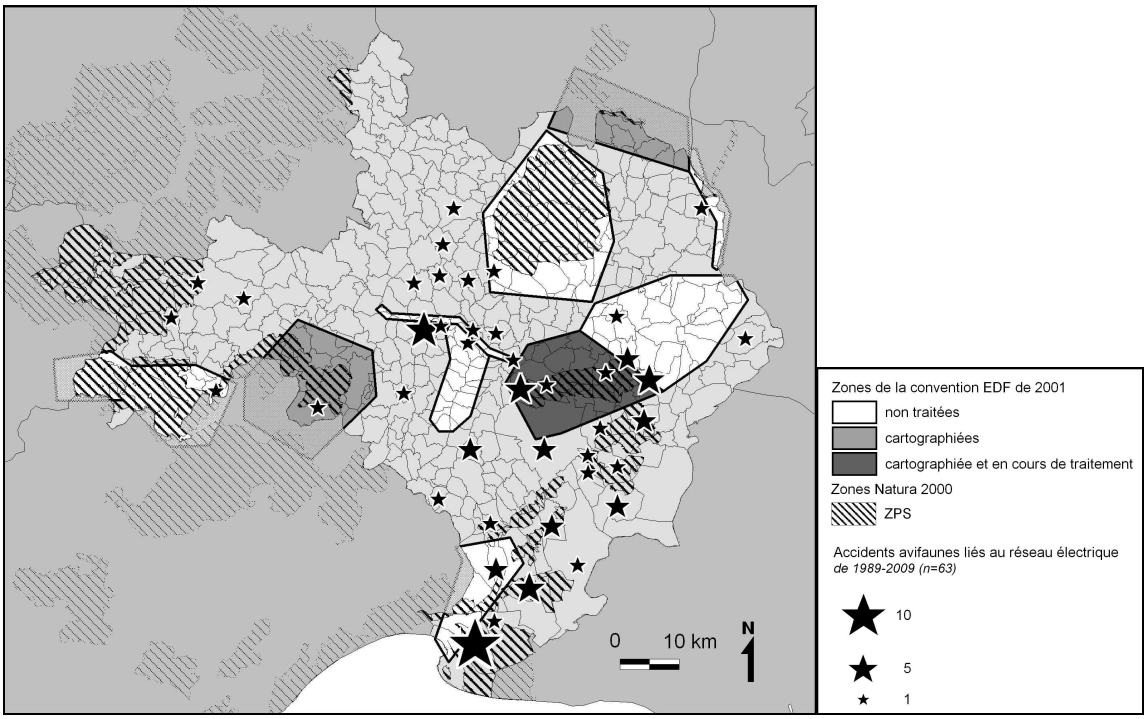

Cartographie des zones EDF et des cas de mortalité recensés dans le Gard

Depuis 2001, EDF a été profondément restructurée (changement de fonctionnement, dissociation entre production (EDF) et acheminement de l'électricité (ERDF) en deux services distincts, périmètres d'intervention modifiés…). Par ailleurs, un des signataires de la convention (le GRIVE) n'existe plus. Malgré tout, celle-ci reste toujours valable. Aujourd'hui, ERDF Méditerranée, qui regroupe la Région PACA et Languedoc-Roussillon (excepté la Lozère) voudrait homogénéiser ses actions sur l'ensemble de l'arc méditerranéen. C'est pour cela que la LPO nationale, représentée par sa délégation PACA, a signé avec ERDF une charte en 2007 et ce dernier

- Association loi 1901 -
Déclarée le 2 septembre 1980 à la Préfecture de Nîmes (parution au J.O. du 26 septembre 1980).
Agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement dans le cadre départemental (Arrêté 96-01629)

souhaiterait que le COGard, ainsi que le Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR) s'y associent à travers un avenant. Cependant, l'Union des associations naturalistes du Languedoc-Roussillon, *Meridionalis*, qui ne se reconnaît pas pleinement dans cette charte voudrait, en concertation avec les acteurs naturalistes de la Région, voir aboutir un cadre régional spécifique au Languedoc-Roussillon pour toutes les actions entreprises avec ERDF, à travers la signature d'une nouvelle convention. Des conventions départementales seraient ensuite déclinées sur la base régionale. Ce dossier est en cours de discussion avec nos interlocuteurs d'ERDF Méditerranée.

Avancement des sécurisations depuis la signature de la convention

Depuis la signature de la convention en 2001, plusieurs chantiers d'équipement de lignes ont été réalisés, suite à la hiérarchisation des armements les plus dangereux identifiés lors des cartographies faites en 2002 dans le secteur des Gorges du Gardon (voir carte).

- En 2002 et 2003, les travaux prévus ont été reportés à cause des importantes inondations qui ont fortement affecté le réseau électrique et qui ont donc mobilisé les moyens d'EDF.
- En 2004, quatre kilomètres de lignes identifiées dangereuses ont été sécurisées dans la plaine de Blauzac. En parallèle ERDF continue d'enterrer des lignes comptant dans la protection de l'avifaune. Ceci est une bonne chose mais les secteurs où les lignes sont enfouies ne sont pas toujours des zones sensibles pour l'avifaune, mais plutôt des endroits où des enjeux paysagers ou techniques sont prépondérants.
- En 2005, un kilomètre de ligne HTA à Russan a été traitée.
- En 2006, des spirales ont été installées sur la traversée du Gardon, toujours à Russan. Une visite de terrain COGard – EDF est également faite à Collias sur environ trois kilomètres de lignes, mais aucune suite n'est donnée à cet échange.
- Début 2007, un portique situé juste au sommet d'une falaise où un couple d'Aigle de Bonelli s'est installé en 2005 est sécurisé après environ 2 ans d'attente (voir Bonelli Info n°7, octobre 2006).
- En 2008, des travaux de sécurisation sont prévus à Cabrières, Sainte-Anastasie et Sanilhac-Sagriès. Ces travaux commencent en automne mais sont interrompus à cause des orages locaux et à la mobilisation des agents EDF dans les régions touchées par des tempêtes. Finalement, après un second report en décembre (toujours à cause des orages), les travaux seront finalisés en juin 2009. Le bilan 2008 sera donc de 24 supports traités sur le secteur des Gorges du Gardon pour un montant investi de 9 443 € (dont la participation d'ERDF à l'opération « Nez en l'air »).

Par conséquent, à ce rythme d'avancement, quelques années seront encore nécessaires pour voir l'aboutissement de ce dossier sur cette seule zone en cours d'équipement. Il restera ensuite à traiter les huit autres zones du département.

Il faut noter enfin, qu'ERDF Méditerranée a augmenté ses budgets avifaune depuis deux ans, mais pas suffisamment pour pouvoir répondre pleinement aux objectifs de conservation des espèces. C'est pour cela que des moyens nettement plus conséquents devront être mis en œuvre, soit en interne chez ERDF qui est censé assumer les impacts occasionnés par ses équipements, soit par des financements extérieurs. Hélas, même si des moyens financiers supplémentaires étaient mis en œuvre, comme annoncé par ERDF lors du dernier Comité National Avifaune le 15 octobre 2009 à Paris, auquel j'ai participé, la disponibilité des agents intervenant sur les lignes « sous tension » pourrait être un frein supplémentaire à l'avancement des sécurisations.

Pose d'équipements avifaune à Sanilhac-Sagriès en juin 2009 (*photos B. Remy COGard*)

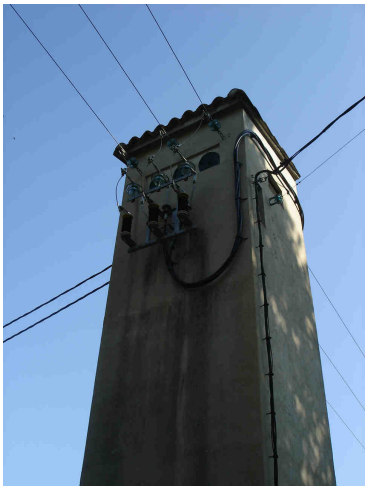

Transformateur responsable de l'électrocution d'un Circaète Jean-le-Blanc à Saint-Laurent-le-Minier en juin 2008.
Suite à cette électrocution cet armement a été sécurisé cette année par ERDF.
(Photo B. Remy COGard)

Mortalité aviaire sur le réseau électrique, bilan sur 20 ans

Il est difficile d'évaluer l'impact du réseau électrique sur l'avifaune. On peut cependant affirmer sans trop d'erreur que celui-ci est fortement sous-estimé étant donné le peu de retours de cadavres retrouvés sous les lignes. En effet, plusieurs raisons sont à l'origine de ce manque de retour. Les découvreurs de cadavres, lorsqu'ils arrivent à identifier la cause de la mort, ne répercutent pas toujours leur information. Soit parce qu'ils ne savent pas à qui s'adresser, soit, parce qu'ils préfèrent ne pas faire partager leur découverte. Par ailleurs, on sait que les cadavres disparaissent rapidement dans la nature, et cela proportionnellement aux nombres de charognards dans le secteur. Enfin, les lignes électriques sont très peu prospectées car souvent situées dans des endroits escarpés, embroussaillés, voire inaccessibles

Cependant, au vu des 67 cas de mortalités aviaires dus au réseau électrique recensés dans le département du Gard depuis 1988, mais surtout depuis le milieu des années 90, nous pouvons identifier quelques tendances :

C'est le réseau moyenne tension qui s'avère être le plus meurtrier avec 57% des cas identifiés, bien que le retour d'information sont souvent imprécis concernant cette donnée : dans un cas sur trois le type de réseau n'est pas reconnu par le découvreur.

Plus de la moitié des accidents sont des électrocutions et un tiers des collisions sur les lignes électriques. La Cigogne blanche et le Grand-Duc d'Europe semblent les deux espèces les plus impactées par le réseau dans le Gard. Alors qu'au niveau national, c'est le Faucon crécerelle qui arrive en tête (*source LPO*).

D'autres espèces à haute valeur patrimoniale sont également touchées par cette menace. Par exemple deux cas d'électrocution ont été avérés et un suspecté pour l'Aigle de Bonelli, dont un oiseau reproducteur retrouvé mort à Collias en 1998. Aujourd'hui, l'électrocution qui touche aussi bien les jeunes Bonelli que les adultes reproducteurs, reste une des principales causes de mortalité pour cette espèce dont le statut en France reste très précaire. En 2008, encore trois Aigles de Bonelli ont été retrouvés morts sous des pylônes moyenne tension dans le département de l'Hérault. *(Voir Bonelli Info n°7, octobre 2006 et n°11, octo bre 2008*).

Cigogne blanche posée sur un pylône « nappe voûte suspendue », peu dangereux pour elle.
(Photo D. Bizet COGard)

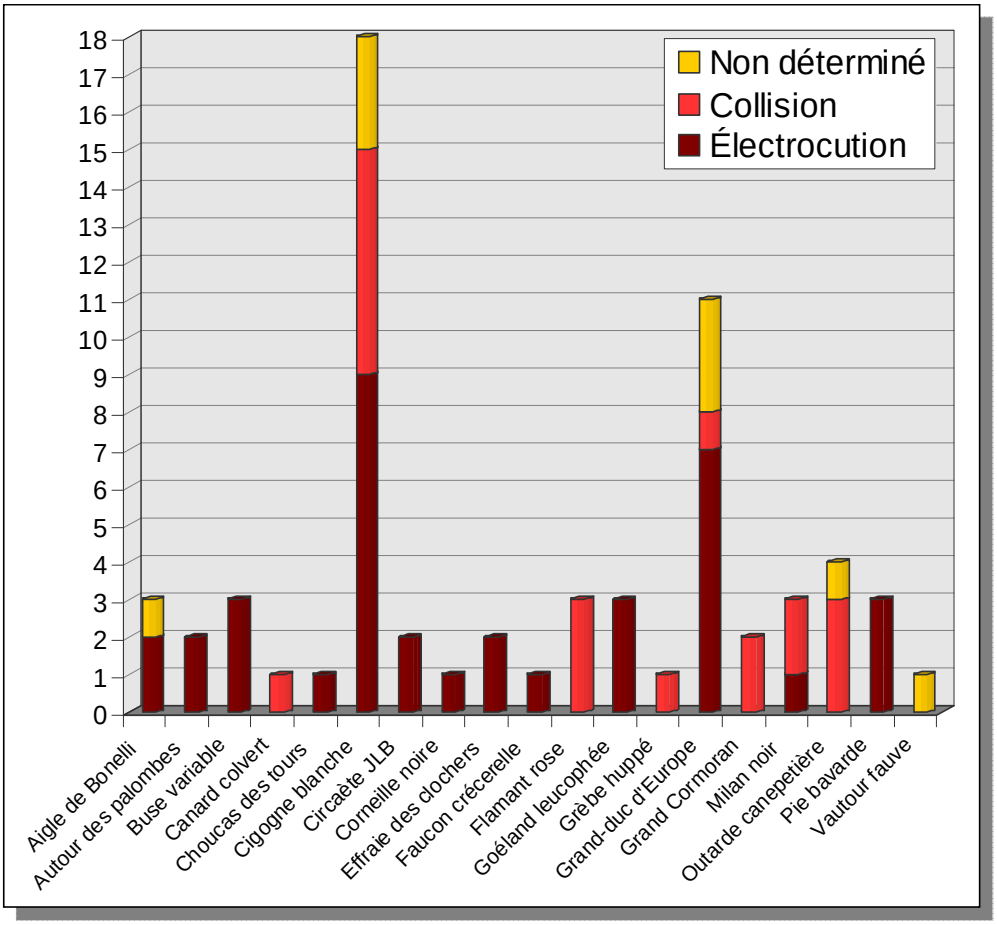

Nombre d'accidents par espèce sur le réseau électrique dans le Gard

Cigogne blanche retrouvée morte sous une ligne électrique en août 2007
(Photos R. Allemand COGard)

NOTE SUR UN CAS RÉCENT D'ÉLECTROCUTION

Le 02 octobre dernier un nouveau cas d'électrocution de Grand-Duc d'Europe été découvert à Conqueyrac. L'oiseau a certainement dû s'électrocuter en décollant du pylône qui constitue un perchoir idéal sur cette zone qui domine la plaine.

Cet armement moyenne tension « nappe voûte rigide » fait partie des pylônes les plus dangereux pour les oiseaux, vu l'écartement et la disposition des fils. Celui-ci devrait être sécurisé prochainement par les équipes ERDF suite à cet accident. Les pylônes alentours présentant également une dangerosité maximale pour l'avifaune devraient par la même occasion faire l'objet de travaux de sécurisation.

La zone où a eu lieu l'accident fait partie des secteurs identifiés comme dangereux dans la convention de 2001 et est également située à l'intérieur d'un Zone de Protection Spéciale (Natura 2000). Ce malheureux accident servira donc indirectement à la protection d'espèces beaucoup plus sensibles comme l'Aigle de Bonelli, dont un couple utilise régulièrement le secteur pour chasser.

Grand-duc électrocuté en octobre 2009 à Conqueyrac
(Photos C. Sabran COGard)